

Madame la Sous-préfète.

J'ai bien reçu votre synthèse qui fait suite à nos derniers échanges. Je souhaite tout d'abord vous remercier sincèrement pour votre travail d'accompagnement tout au long de ces derniers mois. Cependant ce n'est pas sans un certain succès que vous avez déployé votre énergie. En effet, la commune à travers ses élus a fait une proposition qui va dans le sens attendu par les consorts Etellin. Quoiqu'il arrive nous la maintiendrons. Les conventions portant sur le secteur de la Lauzière seront renouvelées dans des termes à convenir.

Permettez-moi deux remarques concernant les propositions de Mr Etellin. Si ma lecture de la convention signée en 2018 est bonne, les chalets du Tour et de la Vénitier sont exclus du contrat. Il me paraît donc inutile de les proposer au retour dans le giron de la commune.

En second lieu, l'argument de la viabilité de l'exploitation demande à être étayé me semble-t-il.

Comme vous avez pu le comprendre au cours de nos conversations, les élus et moi-même restons sur une pierre d'achoppement. Nous nous sommes sentis bafoués quand nous avons appris l'existence de ces menaces du mois de mai 2024 qui nous font aujourd'hui douter d'un avenir serein. Mais me dites-vous, c'est affaire de justice. Soit.

Ainsi, sur l'alpage du Grand Arc, nous ne souhaitons pas user davantage de votre énergie comme de votre temps. Nous suspendons notre décision à l'issue du jugement de la plainte que nous avons déposée contre les menaces qui nous sont destinées. Nous espérons qu'elle sera traitée le plus rapidement possible.

Sincères et respectueuses salutations.